

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 863 266 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
09.09.1998 Bulletin 1998/37

(51) Int Cl.⁶: **E03C 1/292, E03C 1/20**

(21) Numéro de dépôt: **98440045.7**

(22) Date de dépôt: **06.03.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **06.03.1997 FR 9702893**

(71) Demandeur: **WIRQUIN PLASTIQUES S.A.**
44470 Carquefou (FR)

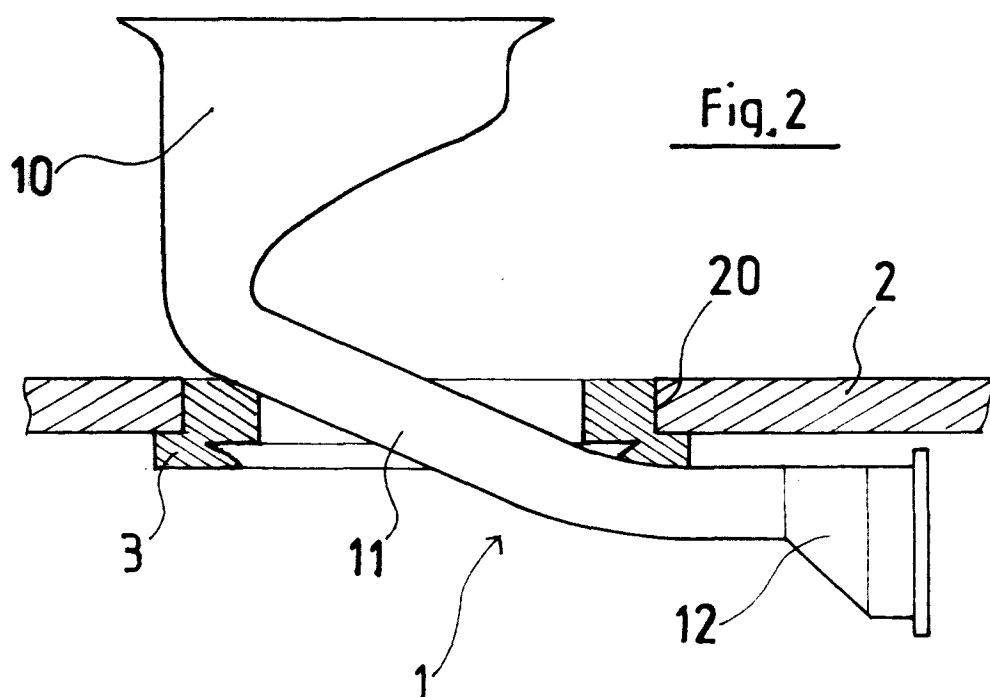
(72) Inventeur: **Le Coent, Daniel**
44470 Carquefou (FR)

(74) Mandataire:
Arbousse-Bastide, Jean-Claude Philippe
Cabinet Maisonnier,
26, place Bellecour
69002 Lyon (FR)

(54) **Dispositif d'évacuation pour bac d'installations sanitaires, et plus particulièrement pour receveur de douche**

(57) Il comprend un siphon (1) avec une partie intermédiaire siphonoïde (11) et deux embouchures (10, 12), une embouchure d'entrée (10) connectée à une bonde (3), elle-même solidaire du bac (2), et une embouchure de sortie (12) connectée à un conduit d'évacuation.

Le siphon (1) comporte au moins une partie, élastiquement déformable, et l'embouchure d'entrée (10) est réversiblement désolidarisable de la bonde (3), pour pouvoir notamment être extraite par cette dernière, tandis que l'embouchure de sortie (12) reste solidaire du conduit d'évacuation.



EP 0 863 266 A2

Description

La présente invention a pour objet un dispositif d'évacuation pour bac d'installations sanitaires, et plus particulièrement pour receveur de douche.

La plupart des receveurs de douche sont encastrés dans la maçonnerie, ce qui ne permet pas d'accéder à l'infrastructure desdits bacs, dans le but notamment de détecter un dysfonctionnement tel qu'une fuite.

D'autre part, pour les mêmes raisons, lorsque le siphon est bouché il est difficile, voire impossible, de le démonter pour le déboucher. Le débouchage est donc réalisé par le haut, au moyen d'ustensiles divers, souvent peu appropriés à cette opération, et qui généralement ne permettent qu'un débouchage partiel du siphon.

On connaît des dispositifs de siphon présentant une partie souple qui facilite leur démontage, c'est le cas de dispositifs décrits dans les documents GB 2.090.883, US 3.967.324 et FR 2.046.615, mais ces dispositifs ne sont pas adaptés à un receveur de douche, puisque leur démontage ne peut être effectué que par le dessous.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients, en proposant un dispositif d'évacuation pour bac d'installations sanitaires, et plus particulièrement pour receveur de douche, qui permet l'inspection de l'infrastructure desdits bacs, ainsi qu'un débouchage rapide et complet en cas d'obstruction.

Le dispositif d'évacuation objet de la présente invention comprend un siphon comportant une partie intermédiaire siphon et deux embouchures, une embouchure d'entrée connectée à une bonde, elle-même solidaire du bac, et une embouchure de sortie connectée à un conduit d'évacuation; et il se caractérise essentiellement en ce que d'une part ledit siphon comporte au moins une partie élastiquement déformable, et d'autre part ladite embouchure d'entrée est réversiblement désolidarisable de ladite bonde, pour pouvoir notamment être extraite par cette dernière, tandis que l'embouchure de sortie reste solidaire dudit conduit d'évacuation.

Selon une caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, le siphon est réalisé en un matériau élastique du type élastomère.

Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, le siphon est réalisé dans un matériau semi-rigide et il présente au moins une partie en forme de soufflet permettant sa déformation.

Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention d'une part l'embouchure d'entrée du siphon est de forme évasée et comporte une lèvre périphérique, et d'autre part ladite bonde comprend un chapeau de bonde et une pièce de logement pour l'embouchure d'entrée du siphon, une rondelle de maintien solidarissant ladite bonde au receveur et ledit siphon étant solidarisé de façon étanche à ladite bonde par pincement de ladite lèvre périphérique entre le chapeau de bonde et la pièce de logement.

Selon une autre caractéristique additionnelle du

dispositif selon l'invention la rondelle de maintien comporte un prolongement destiné à recevoir l'embouchure de sortie du siphon en vue de sa connexion au conduit d'évacuation.

5 Selon une variante du dispositif selon l'invention la rondelle de maintien comprend un prolongement susceptible de recevoir l'embouchure de sortie du siphon et de soutenir sa partie intermédiaire siphon.

10 Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

Dans le dessin annexé :

- 15 - la figure 1 représente une vue schématique en coupe partielle d'un dispositif d'évacuation selon l'invention.
- la figure 2 représente une vue schématique en coupe partielle du même dispositif lors d'une opération de débouchage et/ou d'inspection.
- 20 - la figure 3 représente une vue schématique en coupe partielle du même dispositif lors d'une opération d'inspection et/ou de débouchage selon une variante.
- 25 - la figure 4 représente une vue en coupe selon un plan vertical médian d'un dispositif d'évacuation selon l'invention dans un mode de réalisation particulier de la rondelle de maintien de la bonde.
- la figure 5 représente une vue en coupe selon un plan vertical médian d'un dispositif d'évacuation selon l'invention dans un autre mode de réalisation de la rondelle de maintien de la bonde.
- 30

35 Si on se réfère à la figure 1, on peut voir qu'un dispositif d'évacuation selon l'invention, comporte un siphon 1 solidarisé à un receveur de douche 2 par l'intermédiaire d'une bonde 3 solidarisée au receveur 2 au niveau du trou de vidage 20 de celui-ci.

40 Le siphon 1 comprend une embouchure d'entrée 10 évasée, destinée à être connectée à la bonde 3, une partie intermédiaire siphon 11 et une embouchure de sortie 12 destinée à être connectée à un conduit d'évacuation, non représenté.

45 Le siphon 1 est élastiquement déformable, en sorte que, comme cela est représenté sur la figure 2, l'embouchure d'entrée 10 peut être désolidarisée de la bonde 3, et le siphon 1 peut être extrait partiellement du receveur 2 en passant au travers de la bonde 3.

50 L'embouchure évasée 10 peut ainsi être maintenue au-dessus du receveur 2 tandis que la partie intermédiaire 11 est étendue ce qui permet d'évacuer le bouchon formé dans celle-ci.

55 On notera que l'évacuation du bouchon peut être facilitée par le déversement d'eau dans l'embouchure d'entrée 10.

Lorsqu'il s'agit d'inspecter l'infrastructure du receveur 2, il n'est pas nécessaire d'extraire le siphon 1 par la bonde 3, il suffit de le désolidariser de celle-ci et de

le déplacer, ce qui est réalisé aisément et sans dommages du fait de sa souplesse, comme cela est visible sur la figure 3, ce qui permet à l'utilisateur par exemple d'introduire un miroir sous le receveur.

L'élasticité du siphon 1 peut être obtenue de différentes manières, celui-ci peut être réalisé soit dans un matériau élastique du type élastomère, soit dans un matériau semi-rigide et comporter alors, notamment au niveau de la partie intermédiaire 10 et plus particulièrement aux extrémités de celle-ci, des zones en forme de soufflet.

Si on se réfère maintenant à la figure 4 on peut voir que selon un mode de réalisation particulier du dispositif d'évacuation selon l'invention, l'embouchure d'entrée 10 du siphon 1 comporte en extrémité une lèvre périphérique 13, et, sous celle-ci, une gorge périphérique 14.

D'autre part, on peut voir que la bonde 3 comprend un chapeau de bonde 33 solidarisé à la partie supérieure d'une pièce de logement 31, engagée dans le trou de vidage 20, comportant une ouverture 32 dans laquelle prend place l'extrémité de l'embouchure d'entrée 10 du siphon 1 recouverte par la bonde 33 qui vient pincer la lèvre 13, la bonde 3 étant solidarisée au receveur 2 grâce à une rondelle de maintien 30 qui se prolonge, perpendiculairement à celle-ci, par une paroi 38 comportant une ouverture destinée à recevoir l'embouchure de sortie 12 du siphon 1.

Le calage du siphon 1 dans la bonde 3 est de plus assuré par une nervure périphérique 35 faisant saillie de la paroi interne 36 de la pièce intermédiaire 31.

Si on se réfère maintenant à la figure 5 on peut voir que la rondelle de maintien 30 présente la forme d'une boîte dans laquelle est enfermé le siphon 1. La boîte 30 comporte une première ouverture pratiquée dans l'un de ses cotés verticaux 39 destinée à recevoir l'embouchure de sortie 12 et une deuxième ouverture pratiquée dans sa face supérieure 39 destinée à recevoir l'embouchure d'entrée 10 du siphon 1.

Lorsque le siphon 1 et notamment la partie intermédiaire siphonoïde 11 sont réalisés dans un matériau souple, le fond 37 de la boîte 30 permet avantageusement de soutenir la partie intermédiaire siphonoïde 11 contenant une partie des eaux évacuées par le siphon 1 déformé à sa base par le poids de ces dernières et de maintenir ainsi la garde d'eau.

Les solidarités entre d'une part la boîte 30 et la pièce de logement 31, et d'autre part entre la pièce de logement 31 et le chapeau de bonde 33, sont réalisées par des moyens appropriés, permettant une intervention aisée et rapide, c'est-à-dire par encliquetage, par encastrement, par vissage ou tout autre moyen de solidification.

On notera que des joints d'étanchéité, non représentés, sont intercalés entre les pièces 30 et 31 et le receveur 2.

Selon un mode de réalisation, non représenté, la partie rigide de maintien 30 présente un manchon à une

extrémité duquel s'adapte l'embouchure de sortie 12 du siphon 1, tandis que le conduit d'évacuation s'adapte à l'autre extrémité.

Revendications

1. Dispositif d'évacuation pour bac d'installations sanitaires, et plus particulièrement pour receveur de douche, comprenant un siphon (1) avec une partie intermédiaire siphonoïde (11) et deux embouchures (10, 12), une embouchure d'entrée (10) connectée à une bonde (3), elle-même solidaire du bac (2), et une embouchure de sortie (12) connectée à un conduit d'évacuation, caractérisé en ce que d'une part ledit siphon (1) comporte au moins une partie, élastiquement déformable, et d'autre part ladite embouchure d'entrée (10) est réversiblement désolidarisable de ladite bonde (3), pour pouvoir notamment être extraite par cette dernière, tandis que l'embouchure de sortie (12) reste solidaire dudit conduit d'évacuation.
2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le siphon (1) est réalisé en un matériau élastique du type élastomère.
3. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le siphon (1) est réalisé dans un matériau semi-rigide et il présente au moins une partie en forme de soufflet permettant sa déformation.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que d'une part l'embouchure d'entrée (10) du siphon (1) est de forme évasée et comporte une lèvre périphérique (13), et d'autre part ladite bonde (3) comprend un chapeau de bonde (33) et une pièce de logement (31) pour l'embouchure d'entrée (10) du siphon (1), une rondelle (30) de maintien solidarissant ladite bonde (3) au receveur (2), ledit siphon (1) étant solidarisé de façon étanche à ladite bonde (3) par pincement de ladite lèvre périphérique (13) entre le chapeau de bonde et la pièce de logement (31).
5. Dispositif selon la revendication 4 caractérisé en ce que la rondelle de maintien (30) comporte un prolongement (38) destinée à recevoir l'embouchure de sortie du siphon (1).
6. Dispositif selon la revendication 4 caractérisé en ce que la pièce rigide de maintien (30) comporte un prolongement allant jusqu'à l'embouchure de sortie (12) du siphon (1) en passant sous celui-ci en soutenant sa partie intermédiaire siphonoïde (11).
7. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la pièce rigide de maintien (30) se présente

sous la forme d'une boîte dans laquelle est maintenu le siphon (1) dont l'embouchure de sortie (12) est adaptée sur un manchon lui-même adaptable sur le conduit d'évacuation.

5

10

15

20

25

30

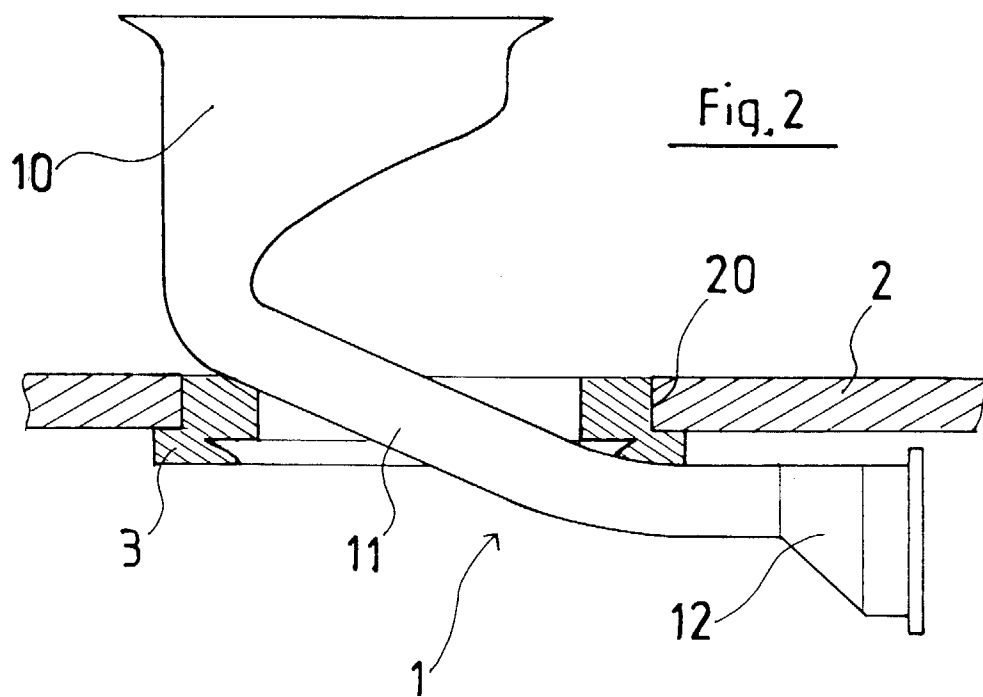
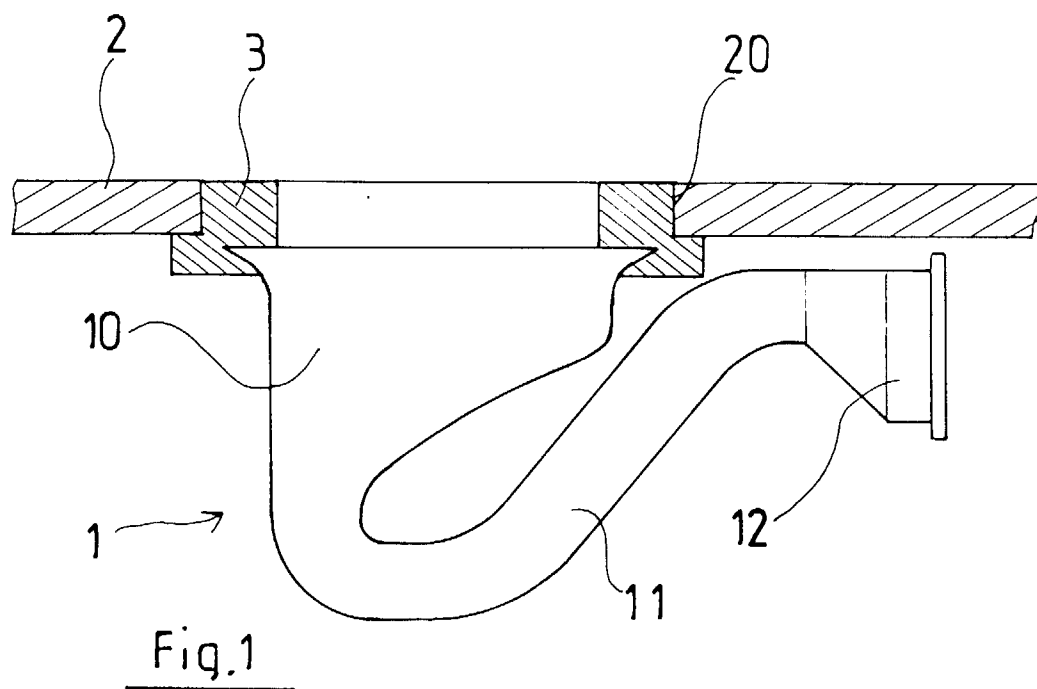
35

40

45

50

55



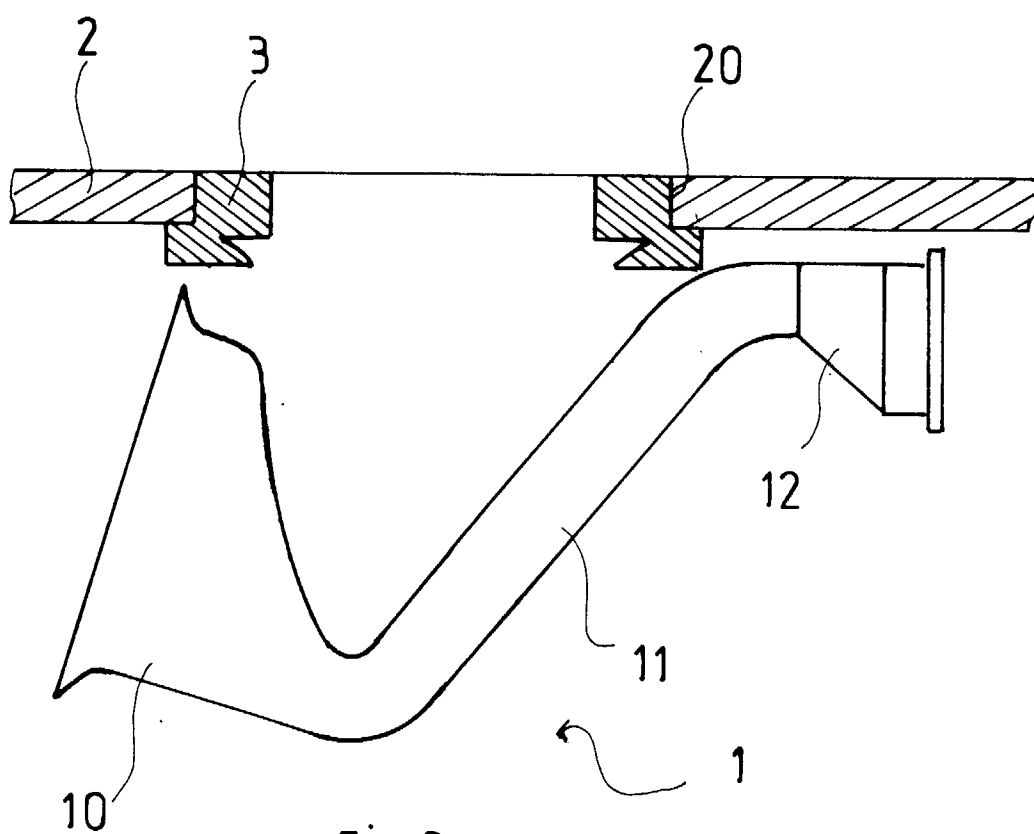


Fig.3

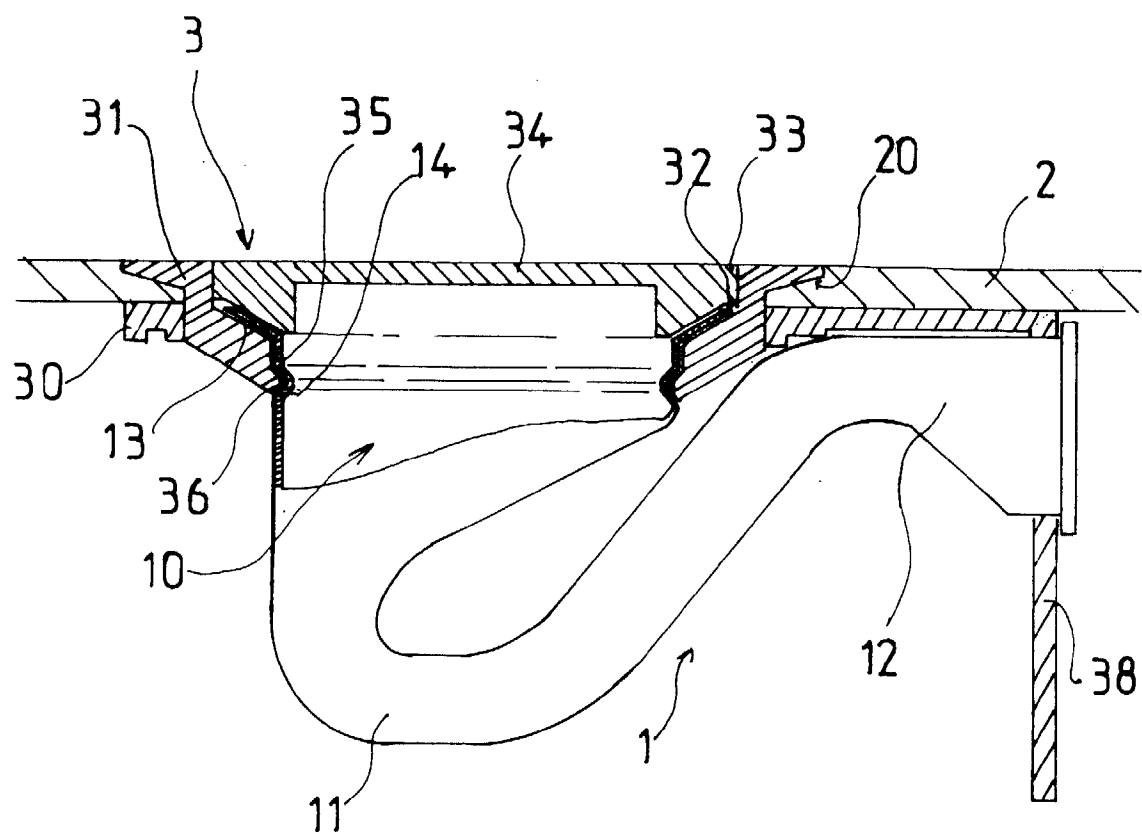


Fig.4

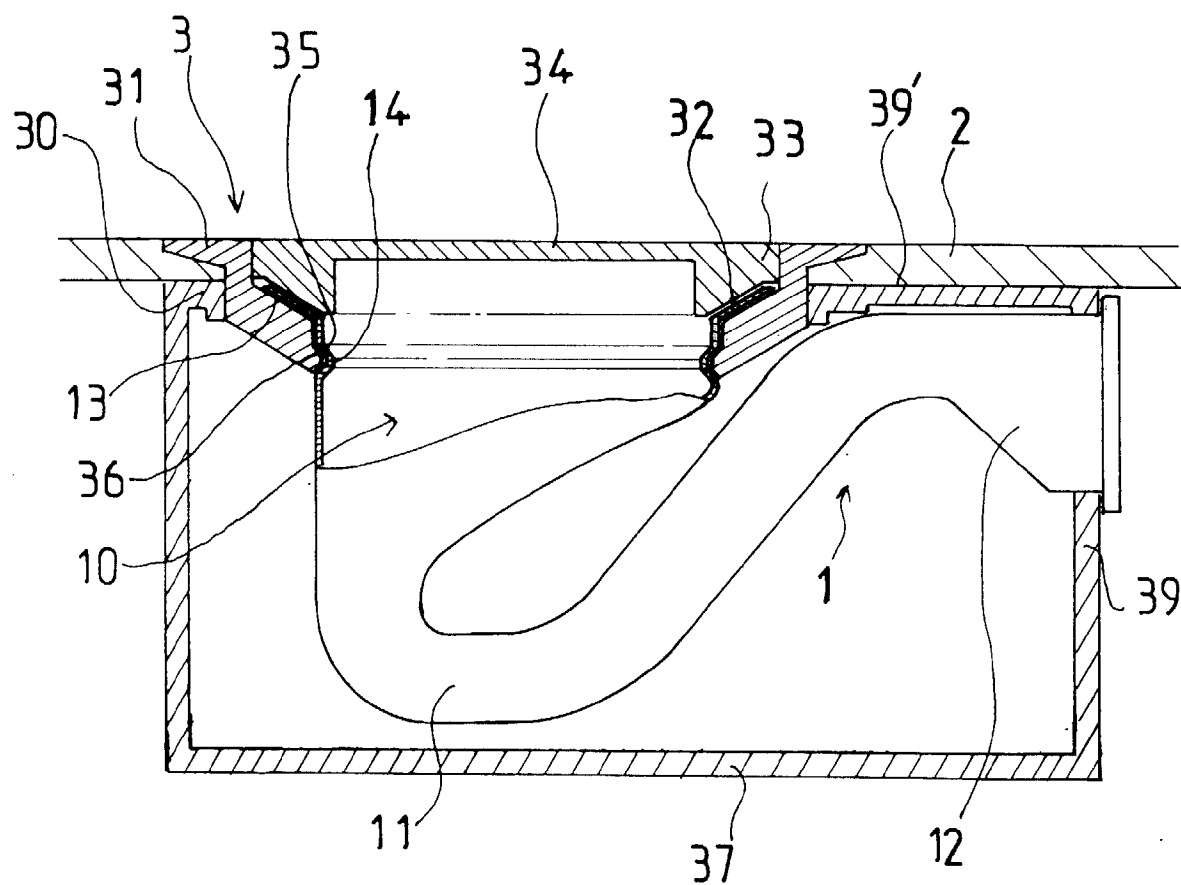


Fig.5